

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 04 AVRIL 2018 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Huit, le **04 AVRIL A 19H30**

Extrait affiché le :
05 avril 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2018

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Objet : Indemnité de départ volontaire.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. le Maire
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. ROMARY Fabrice	à	M. SALTZMANN Michel
M. DEMENGE Abel	à	M. BAUDONNEL David

N°48/2018

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Roland DAUTREY, Adjoint délégué, fait connaître au Conseil Municipal la demande d'un agent de maîtrise principal titulaire à temps complet de réaliser un projet professionnel personnel de diagnostiqueur immobilier et de bénéficier d'une indemnité de départ volontaire, conformément au Décret n° 2009-1594 du 18 décembre 2009.

Il expose la teneur du décret et propose de lui allouer une indemnité de départ volontaire d'une somme équivalente à 1 X la rémunération brute annuelle que l'agent a perçue au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de sa demande de démission.

Le Comité Technique, dans sa séance du 22 mars 2018, a émis un avis favorable unanime.

Le Conseil Municipal en délibère puis,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Accepte la demande de démission au 30 juin 2018 de l'agent de maîtrise principal titulaire à temps complet, après avis favorable du Comité Technique, afin de poursuivre un projet professionnel personnel,
- Décide d'allouer à cet agent de maîtrise principal titulaire à temps complet une indemnité de départ volontaire dans les conditions susdites, dès lors que la démission sera effective,
- La dépense sera imputée à l'article 64118, fonction 020 du budget communal 2018.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,